

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 14797  
Numéro SIREN : 439 275 751  
Nom ou dénomination : KALOGIANNIS FOURRURES

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2020 sous le numéro de dépôt 32489



20200324892019

DATE DEPOT : 22/06/2020

N° DE DEPOT : 32489

N° GESTION : 2001B14797

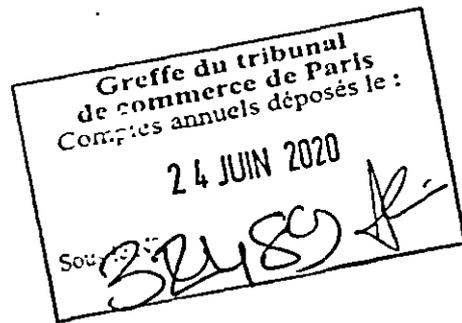
N° SIREN : 439275751

DENOMINATION : KALOGIANNIS FOURRURES

ADRESSE : 25 rue d'Hauteville 75010 Paris

MILLESIME : 2019

**SARL KALOGIANNIS FOURRURES**  
**AU CAPITAL DE 8 000 EUROS**  
**SIEGE SOCIAL/ 25 RUE D HAUTEVILLE**  
**75 010 PARIS**  
  
**RCS DE PARIS / 439 275 751**



**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

L'an deux mille VINGT et le 27AVRIL à 10 heures

L'associée de la SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE « SARL KALOGIANNIS FOURRURES » SIS 25 RUE D'HAUTEVILLE 75 010 PARIS ayant émis 100 PARTS sociales de 80 € chacune, se sont réunies en assemblée générale au siège social, sur convocation DU GERANT.

L'assemblée est présidée par Monsieur KALOGIANNIS GEORGIOS, GERANT  
Titulaire de 50 PARTS

La présidente constate la présente de :

Monsieur KALOGIANNIS XENOFON Titulaire de 50 PARTS

Totaux 100 PARTS

EST présent

Et déclare, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Puis, Le GERANT met à la disposition des membres de l'assemblée les documents suivants concernant la CLOTURE des comptes DE LA SARL KALOGIANIS FOURRURES au 31 DECEMBRE 2019

- Le bilan et compte de résultat des comptes clôturés au 31 DECEMBRE 2019
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'associée.

Le GERANT déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de la GERANT sur la situation de la société clôturée le 31 DECEMBRE 2019 et approbation de ce rapport.
- Examen et approbation des comptes et du bilan dudit clôturés au 31 DECEMBRE 2019
- Quitus à la Présidence

il déclare que le texte des résolutions, le compte de résultat, le bilan ainsi que tous les documents voulus par la loi ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, quinze jours au moins avant la tenue de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette résolution.

Puis lecture est donnée du rapport de la gérance, la discussion est ouverte. Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du **PRESIDENT** et les explications complémentaires fournies verbalement par le président, approuve à l'unanimité sans aucune réserve et décide d'affecter le **BENEFICE**, s'élevant à **4 776.€**.

( quatre mille sept cent soixante seize Euros).

A clôture de l'exercice de la société en report à nouveau et approuve les comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée approuve en conséquence les actes de gestion accomplis par le président au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait et donne quitus de son mandat pour la clôture de la **01 JANVIER 2019** au **31 DECEMBRE 2019**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les opérations visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, déclare approuver ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**DE TOUT CE QUE DESSUS, IL A ETE DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL QUI A ETE SIGNE PAR L'ASSOCIEE PRESENTE A L'ASSEMBLEE**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, appearing to be the initials 'RS' or similar.

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input type="checkbox"/>
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
CARL KALOGIANNIS FOURRURES 25 RUE D HAUTEVILLE 75010 PARIS FRANCE		25 RUE D HAUTEVILLE 75010 PARIS	
SIRET 43927575100022			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

## B ACTIVITE

Activités exercées : FOURRURES  Si vous avez changé d'activité, cochez la case

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31%	Bénéfice imposable à 28 %	Bénéfice imposable à 15 %	Déficit
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%				
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%		
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>			
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="checkbox"/>		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>				

## D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Récettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

## F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CBC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre :

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

## G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE EDI

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : Nom et adresse du conseil :

Tél : Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné : Identité du déclarant :

CGA  Viseur conventionné  N° d'agrément CGA Date : 27042020 Lieu :  
Qualité : CERANT  
Nom du signataire : M KALOGIANNIS GEORGIOS

①

## BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2020

Désignation de l'entreprise <u>SARL KALOGIANNIS FOURRURES</u>							Néant <input type="checkbox"/>					
Adresse de l'entreprise <u>25 RUE D HAUTEVILLE 75010 PARIS</u>												
SIREN <u>4 3 9 2 7 5 7 5 1</u>												
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>1 2</u>							Durée de l'exercice précédent* <u>0</u>					
							Exercice N clos le					
							[3] [1] [1] [2] [2] [0] [1] [3]					
<b>ACTIF</b>							Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012							
		Autres *	014	1 545	016	1 545						
	Immobilisations corporelles *		028	33 940	030	22 107			11 833			
	Immobilisations financières * (1)		040	1 601	042				1 601			
<b>Total I (5)</b>			044	37 086	048	23 652			13 434			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052							
		Marchandises *	060	32 816	062				32 816			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066							
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	1 400	070				1 400			
		Autres* (3)	072	464	074				464			
	Valeurs mobilières de placement		080		082							
	Disponibilités		084	19 363	086				19 363			
Charges constatées d'avance*		092		094								
<b>Total II</b>			096	54 043	098			54 043				
<b>Total général (I + II)</b>							110	91 129	112	23 652		67 477
<b>PASSIF</b>									Exercice N		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120				8 000			
	Écarts de réévaluation				124							
	Réserve légale				126				800			
	Réserves réglementées*				130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* (3) )				132							
	Report à nouveau				134				41 325			
	Résultat de l'exercice				136				4 776			
	Provisions réglementées				140							
<b>Total I</b>					142			54 901				
Provisions pour risques et charges					<b>Total II</b>	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164							
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166				2 897			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... (3) )				169	6 853	172		9 679			
Produits constatés d'avance				174								
<b>Total III</b>					176			12 576				
<b>Total général (I + II + III)</b>							180			67 477		
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195					
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182					
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184					

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL KALOGIANNIS FOURRURES		Néant <input type="checkbox"/>		
A — RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018		
						Exercice N clos le		
						[3] [1] [1] [2] [2] [0] [1] [9]		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*				209		210	46 803
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214	
		Services*			217		218	
		Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)						222
	Production immobilisée*						224	
	Subventions d'exploitation reçues						226	
	Autres produits						230	
			Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	46 803
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	11 071
	Variation de stock (marchandises)*						236	(10 786)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*						240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier... - immobilier : ...)						242	31 382
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle (CFE et CVAE)*				243		244	848
	Rémunérations du personnel*						250	9 484
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	2 472
	Dotations aux amortissements*						254	1 646
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges* (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				259		262	
					260			
		Total des charges d'exploitation (II)				264	46 117	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	686	
Produits financiers (III)		280	Charges financières (V)			294		
Produits exceptionnels (IV)						290	4 090	
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300		
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)						310	4 776	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	4 776	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles*				322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		( Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 septies D)		249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44 sexes)		986	ZFU-TE (44 octes et octes A)		787	342	
	Reprise d'entreprise en difficulté (44 sexes)		981	JEI (44 sexes A)		789		
	ZRD (44 terdecies)		127	ZRR (44 quidecies)		138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		990		
	ZFANG (44 quaterdecies)		345	Investissements outre-mer		344		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)		992	Zones de développement prioritaire (44 septedecies)		993		
	Crédit report en attente du déficit		346	Déductions exceptionnelles (Art 39 decies)		655	350	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)		643	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)		645		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)		647	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)		648		
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite		641					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col.1 Déficit col.2	352	4 776	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables : * 9 175		dont imputés sur le résultat :				360	4 776
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col.1 Déficit col.2	370			

Désignation de l'entreprise : SARL KALOGIANNIS FOURRURES

Néant 

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410	1 545	412		414		416	1 545		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	3 840	442		444		446	3 840		
	Installations générales agencements divers	450	29 450	452	650	454		456	30 100		
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480	1 601	482		484		486	1 601		
TOTAL		490	36 436	492	650	494		496	37 086		
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500	1 545	502		504		506	1 545		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	3 840	532		534		536	3 840		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	16 621	542	1 646	544		546	18 267		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	22 006	572	1 646	574		576	23 652		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) - (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5						
	6	7	8	9	10						
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : SARL KALOGIANNIS FOURRURES

Néant

**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>682</b>	<b>684</b>	<b>686</b>

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>	<b>775</b>

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**  
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

**II DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	9 175
Déficits imputés	983	4 776
Déficits reportables	984	4 399
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	4 399

**III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C**

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

**IV DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Designation de l'entreprise : <b>SARL KALOGIANNIS FOURRURES</b>		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : <b>01012019</b>		et clos le : <b>31122019</b>	
Durée en nombre de mois		<b>1</b>   <b>2</b>	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel *		376	
	dont apprentis	657	
	dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	46 803
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
		<b>TOTAL 1</b>	<b>106</b>   <b>46 803</b>
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
		<b>TOTAL 2</b>	<b>144</b>
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		121	11 071
Variation négative des stocks		145	(10 786)
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	15 152
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	16 230
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
		<b>TOTAL 3</b>	<b>152</b>   <b>31 667</b>
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée		<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	<b>137</b>   <b>15 136</b>
<b>V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	15 136
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117. Vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	du     160 au
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs

**SARL KALOGIANNIS FOURRURES**

**AU CAPITAL DE 8 000 EUROS**

SIEGE SOCIAL – 25 RUE D HAUTEVILLE  
75 010 PARIS

RCS DE PARIS / 439 275 751

**RAPPORT DE LA PRESIDENCE**

**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2020**

Monsieur,

Nous sommes réunis ce jour en assemblée générale ordinaire annuelle en exécution des prescriptions légales pour vous rendre compte de l'activité de notre société et du résultat de ma gestion durant l'exercice écoulé clos le 31 DECEMBRE 2019 clôture des comptes, et pour soumettre l'approbation du compte de résultat et du bilan dudit exercice, l'affectation des résultats et enfin les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966.

Le rapport du GERANT, le compte de résultat de même que le bilan, ont été mis à la disposition dans les conditions et les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Au cours de cet exercice, la société a réalisé un chiffre d'affaire de 46 803 €uros.

Le compte de résultat présente un solde BENEFICIAIRE de 4 776 €uros.

Je vous propose d'affecter ce bénéfice en report à nouveau.

Je vous remercie de votre présence à l'assemblée, et espère que vous approuverez les comptes et la situation qui vous sont soumis.

LA GERANCE

